Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 12 mai 2020 à 19 h 00, et ce, à huis clos, tel que permis par un arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. À noter, la tenue de ladite séance par conférence téléphonique dûment permise par l'arrêté ministériel susmentionné. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique.

## 12 556-05-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

# 12 557-05-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 34 et 46 et l'ajout des points 53.1 et 53.2, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2020 et de la séance spéciale tenue le 27 avril 2020
- 4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 mai 2020
- 5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2020
- 6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2020
- 7. Dépôt de la liste de la correspondance Suivi
- 8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
- 9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

- Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
- 11. Autorisation de signature Bail pour les bureaux de la MRC au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
- 12. Autorisation de signature Entente de partenariat régional ARTERRE 2020-2023 avec Lanaudière économique
- 13. Autorisation de signature Entente de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) avec l'organisme Le Chez-Nous du Communautaire des Moulins en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon
- 14. Prolongation de mandat à la firme Trivium Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables
- 15. Transaction et quittance finale mettant fin au recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
- 16. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé Services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
- 17. Autorisation de paiement à l'entreprise Voyou Mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins (premier versement)
- 18. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) Mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II (deuxième versement)
- 19. Autorisation d'achat de placements publicitaires dans le journal La Revue
- 20. Engagement d'une employée au poste de réceptionniste
- 21. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises
- 22. Engagement d'étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil
- 23. Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2020-2021 dans le cadre de l'Entente relative au volet « *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 24. Participation financière 2020 pour le Magasin SOLIDARITÉ
- 25. Renouvellement de l'adhésion 2020-2021 de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique
- 26. Préavis de l'entreprise Groupe GD-Solutions afin de mettre fin à la convention d'incubation d'atelier entre la MRC Les Moulins

- 27. Autorisation de signature Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc. et abrogation de la résolution numéro 12 531-04-20
- 28. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-02 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 29. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-03 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 30. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-04 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 31. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-05 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 32. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-06 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 33. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-07 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser
- 34. Autorisation de signature Avenant 2019-2 au Contrat de prêt avec le gouvernement dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) afin de prolonger de deux (2) années **Retiré**
- 35. Mandat relativement à une étude sur l'interprétation de la culture scientifique
- 36. Projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2020
- 37. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2020-2021
- 38. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2019 (COBAMIL) (troisième versement final)
- 39. Autorisation de partir en appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels pour la stabilisation de la rive et du littoral de la Rivière Mascouche dans le secteur de la rue Marie-Victorin à Mascouche
- 40. Mandat pour la détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- 41. Autorisation de paiement à l'entreprise Englobe Corp. Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche (premier versement)

- 42. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants (troisième versement)
- 43. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 7 mai 2020
- 44. Examen et approbation du règlement numéro 1008-002 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de modifier le territoire d'application
- 45. Examen et approbation du règlement numéro 1010 de la Ville de Terrebonne relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)
- 46. Examen et approbation du règlement numéro 1001-306 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'ajuster les zones et les usages selon les secteurs assujettis au règlement numéro 1010 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble et y prévoir des dispositions particulières **Retiré**
- 47. Examen et approbation du règlement numéro 1090-19 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins et afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable
- 48. Examen et approbation du règlement numéro 1103-59 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins et afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable
- 49. Examen et approbation du règlement numéro 1085-9 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
- 50. Examen et approbation du règlement numéro 1103-58 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
- 51. Examen et approbation du règlement numéro 1090-18 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

- 52. Examen et approbation du règlement numéro 1104-10 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur le lotissement numéro 1104 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
- 53. Autres sujets
  - 53.1 Résolution concernant les impacts financiers occasionnés par la pandémie de COVID-19 sur le cadre financier 2020 et 2021 du transport collectif
  - 53.2 Appui à la Fédération canadienne des municipalités eu égard aux recommandations urgentes pour le Gouvernement Fédéral afin de contrer la crise financière provoquée par la pandémie de la COVID-19
- 54. Période de questions
- 55. Clôture de la séance

**ADOPTÉE** 

12 558-05-20 <u>Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2020 et de la séance</u> spéciale tenue le 27 avril 2020

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 27 avril 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

**ADOPTÉE** 

12 559-05-20 <u>Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 mai 2020</u>

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 mai 2020, soit et est accepté pour dépôt.

**ADOPTÉE** 

12 560-05-20 <u>Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2020</u>

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2020 au montant de 441 070,28\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-60 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 45 001,78\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mai 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** 

## 12 561-05-20 Liste des chèques émis au mois d'avril 2020

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2020, pour un montant de 543 333,72\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-61 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 385,85\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'avril 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

# 12 562-05-20 <u>Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi</u>

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2020* »).

ADOPTÉE

# 12 563-05-20

Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 12 mai 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 12 mai 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

**ADOPTÉE** 

#### 12 564-05-20

Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 30 avril 2020

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les rapports verbaux de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 30 avril 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 565-05-20

Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 5 mai 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 5 mai 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 566-05-20

<u>Autorisation de signature – Bail pour les bureaux de la MRC au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne</u>

CONSIDÉRANT QUE la convention de bail des bureaux de la MRC Les Moulins expire le 28 février 2021;

CONSIDÉRANT la présentation d'un nouveau bail par le bailleur Holding Rubino Inc. pour la location du second étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite autoriser la signature d'un nouveau bail pour les bureaux de la MRC les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un nouveau bail d'une durée de trois (3) ans pour la location des bureaux de la MRC Les Moulins situés au second étage de l'édifice sis au 710, boulevard des Seigneurs, Terrebonne.

QUE la MRC les Moulins s'engage à payer le loyer et les frais prévus audit bail selon le calendrier y prévu et que les montants annuels soient portés aux engagements annuels, et ce, par résolution au début de chaque année pendant toute la durée du bail.

QUE la dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-511 « Loyer MRC ».

ADOPTÉE

12 567-05-20

<u>Autorisation de signature – Entente de partenariat régional ARTERRE 2020-2023 avec Lanaudière économique</u>

CONSIDÉRANT QUE le 27 mars dernier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) confirmait une aide financière de 291 250.40 \$ pour les services de L'ARTERRE de Lanaudière Économique pour la période du 1 avril 2020 au 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière permettra à Lanaudière Économique de poursuivre ses services dans la mise en valeur des actifs agricoles, l'établissement de la relève agricole, la pérennisation des entreprise agricole et l'occupation du territoire des MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec aura une entente distincte avec Lanaudière Économique dans le cadre du présent projet,

CONSIDÉRANT la volonté de s'engager à signer une entente régionale;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière économique est un organisme à but non lucratif dont la mission est de répondre aux enjeux communs de développement économique local et de contribuer à la prospérité et au rayonnement de Lanaudière en favorisant la synergie des acteurs du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les actions réalisées en vertu de la présente entente se feront en complémentarité avec celles déjà assumées par les acteurs locaux et régionaux ;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière économique a déposé le projet en titre dans le cadre du Programme Territoires : Priorités bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au volet 2 et en a obtenu le financement ;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat régional ARTERRE 2020-2023 ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente de partenariat régional ARTERRE 2020-2023 avec Lanaudière économique.

QUE la MRC les Moulins s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 6 701,00\$ dédiée au projet en titre de Lanaudière économique pour la durée de l'entente selon le calendrier suivant :

Année 2020-2021 : 2 107,73\$
Année 2021-2022 : 2 232,79\$
Année 2022-2023 : 2 360,48\$

QUE le conseil de la MRC les Moulins autorise le versement de sa contribution annuelle 2020-2021 à Lanaudière économique dès la signature de l'entente susmentionnée et au plus tard le 30 juin pour les années subséquentes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-63 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 107,73\$, pour l'année 2020, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2622-989 « Lanaudière Économique ».

QUE la MRC les Moulins s'engage à payer les montants prévus à l'entente selon le calendrier y prévu et que les montants annuels soient portés aux engagements annuels, et ce, par résolution au début de chaque année pendant toute la durée de l'entente.

ADOPTÉE

12 568-05-20

Autorisation de signature – Entente de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) avec l'organisme Le Chez-Nous du Communautaire des Moulins en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), ci-après la « LCM », prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2 de la LCM, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le MAMH et les MRC permet à celles-ci de recourir au FDT pour financer toute mesure de développement local et régional qui peut porter notamment sur la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental:

CONSIDÉRANT QU'entente de délégation est intervenue entre les 6 MRC de Lanaudière et la TPL, déléguant à celle-ci certaines compétences en développement régional;

CONSIDÉRANT QUE la TPL a pour principaux mandats la concertation inter-MRC et la mise en commun de ressources favorisant le développement de la région de Lanaudière et la gestion d'ententes à caractère régional;

CONSIDÉRANT QUE la TPL assume également un leadership dans la concertation régionale et est mandataire de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la TPL est fiduciaire de l'entente régionale avec la Fondation Lucie et André Chagnon qui vise à favoriser l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la cohérence dans le déploiement des 2 ententes doit entre autres se traduire par le renforcement de la liaison locale/régionale dans le soutien à la mobilisation, le soutien des actions et le processus de partage des apprentissages.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon, la TPL rend disponible un montant maximal de 96 000\$ annuellement par territoire de MRC afin de permettre l'embauche d'une ressource dédiée à soutenir la mobilisation des partenaires et la réflexion quant aux priorités et enjeux du territoire ainsi que l'adoption et le déploiement d'un plan d'action concerté visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes siégeant à la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS) ont identifié Le Chez Nous du Communautaire des Moulins à titre de fiduciaire de la démarche territoriale pour l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative et la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS), en tant que lieu de concertation intersectoriel du territoire, a été désignée pour être le comité porteur de la démarche territoriale qui aura comme mandat l'atteinte des objectifs cités aux clauses 2.1 et 2.2 de la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE le Fiduciaire a formé un comité de coordination mandaté pour assumer, en collaboration avec le TISSUS, le suivi de la démarche locale;

CONSIDÉRANT QUE Le Chez Nous du Communautaire des Moulins a déposé une demande de soutien financier à la TPL et qu'en tant que fiduciaire s'engage à soutenir la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS) afin de réaliser les objets prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre Table des préfets de Lanaudière avec l'organisme Le Chez-Nous du communautaire des Moulins en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente de la Table des préfets de Lanaudière avec l'organisme Le Chez-Nous du communautaire des Moulins en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

12 569-05-20

Prolongation de mandat à la firme Trivium Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 170-09-19, 12 171-09-19 et 11 861-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a confié à la firme Trivium Avocats le dossier relatif au recours conjoint de la MRC Les Moulins et de la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables et relatif à un changement de statut ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Trivium Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et déboursés sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables jusqu'à concurrence de 15 000,00\$ pour honoraires professionnels et déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires professionnels et déboursés soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-64 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 570-05-20

Transaction et quittance finale mettant fin au recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 182-11-19, le conseil a autorisé la signature de la Transaction et quittance finale mettant fin au recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE d'importantes ressources financière auraient dû être investies par les parties si une audition au fond avait été tenue ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a acquitté la totalité du montant prévu au règlement intervenu, il y a lieu, pour la MRC Les Moulins, de contribuer financièrement en remboursant à la Ville de Terrebonne, une somme de 25 000,00\$;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le remboursement, à la Ville de Terrebonne, d'une somme de 25 0000,00\$, laquelle représente la contribution de la MRC Les Moulins au règlement intervenu par la Transaction et quittance finale mettant fin au recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-65 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 25 000,00\$, poste budgétaire 2190-419 « Services professionnels », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** 

12 571-05-20

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé - Services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 473-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté d'acheter une banque d'heures de monsieur Michel Beaulé pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif;

CONSIDÉRANT la facture datée du 5 mai 2020 au montant de 6 561,00\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués aux mois de mars et d'avril 2020 dans le cadre du mandat susmentionné :

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'une somme de 6 561,00\$, excluant les taxes, à monsieur Michel Beaulé, le tout conformément à la facture datée du 5 mai 2020 relativement aux travaux effectués aux mois de mars et d'avril 2020 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord dans les dossiers de transport collectif.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur a la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-30 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 473-03-20.

ADOPTÉE

12 572-05-20

<u>Autorisation de paiement à l'entreprise Voyou – Mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins (premier versement)</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 542-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Voyou, pour un montant total 19 500,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Voyou, datée du 23 avril 2020, au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Voyou, datée du 23 avril 2020, au montant de 1 400,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Voyou, datée du 27 avril 2020, au montant de 3 425,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant total de 9 825,00,00\$, excluant les taxes, à la l'entreprise Voyou, conformément aux total des trois (3) factures mentionnées dans le préambule de la présente résolution et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-55 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 542-04-20.

ADOPTÉE

12 573-05-20

<u>Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) – Mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II (deuxième versement)</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 397-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total de 21 700,00\$, excluant les taxes, pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné :

CONSIDÉRANT la facture de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 25 avril 2020, au montant de 13 700,00\$, excluant les taxes et équivalent à l'état d'avancement du dudit mandat;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 13 700,00\$, excluant les taxes, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, conformément à la facture datée du 26 mars 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-6 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 397-01-20.

## 12 574-05-20 <u>Autorisation d'achat de placements publicitaires dans le journal La Revue</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'achat de placements publicitaires supplémentaires dans le journal La Revue dans le but d'encourager l'achat local;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de placements publicitaires supplémentaires dans le journal La Revue, pour un montant maximum de 10 000,00\$, excluant les taxes et que le paiement desdites publicités à l'entreprise Groupe Lexis Média soit et est autorisé au fur et à mesure de leur publication.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-66 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant maximum de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

#### 12 575-05-20 Engagement d'une employée au poste de réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 267-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'engagement de madame Maude Lebrasseur au poste de réceptionniste pour une durée de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Lebrasseur terminera sa période de probation le 2 juin 2020 et qu'il y a lieu de l'engager au poste régulier de réceptionniste ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Maude Lebrasseur soit et est engagée au poste régulier de réceptionniste, à compter du 2 juin 2020, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 3, débutant à l'échelon 7. Les changements d'échelon se feront à la date anniversaire habituelle soit le 2 décembre.

QUE la nomination permanente de madame Maude Lebrasseur au poste de réceptionniste, soit et est acceptée à compter du 2 juin 2020.

Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

12 576-05-20

<u>Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste d'un poste de Conseiller(ère) en démarrage d'entreprises et d'en autoriser l'engagement;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage et la diffusion de l'offre d'emploi pour un poste de *Conseiller(ère) au démarrage d'entreprise* dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ), pour un montant de 150,00\$ excluant les taxes, et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

**ADOPTÉE** 

12 577-05-20

Engagement d'étudiants à titre de Préposé (e) à l'accueil

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de deux (2) étudiants à titre de Préposé à l'accueil au service du développement économique et touristique durant la période estivale pour un maximum de 660 heures pour les deux (2) postes, au salaire horaire de 15,10\$;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement des étudiants suivants au poste de Préposés à accueil au service du développement économique et touristique pour la période estivale, à compter du 14 juin 2020, pour un maximum de 660 heures pour les deux postes, au taux horaire de 15,10\$:

- Isabelle Therry
- Gabriel Figey's,

QUE la description de fonction jointe à la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

12 578-05-20

Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2020-2021 dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2020-2021, déposer celles-ci sur son site internet et les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les priorités d'intervention pour l'année 2020-2021, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient et sont adoptées et déposées sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et les priorités d'intervention pour l'année 2020-2021 soient et sont transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'elles soient déposées sur le site internet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

# 12 579-05-20 Participation financière 2020 pour le Magasin SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Magasin SOLIDARITÉ sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite scolaire des jeunes et ainsi, lutter contre le décrochage scolaire;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 1 500,00\$ au Magasin SOLIDARITÉ dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-67 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 580-05-20 Renouvellement de l'adhésion 2020-2021 de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC à Lanaudière Économique;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2020-2021 à Lanaudière Économique sont de 1 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

8374

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique pour l'année 2020 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant 1 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-68 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 581-05-20

<u>Préavis de l'entreprise Groupe GD-Solutions afin de mettre fin à la convention d'incubation d'atelier entre la MRC Les Moulins</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 843-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Groupe GD-Solutions;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 30 avril 2020 de l'entreprise Groupe GD-Solutions, informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe GD-Solutions Inc., dans un délai d'un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 30 avril 2020 de l'entreprise Groupe GD-Solutions., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**ADOPTÉE** 

12 582-05-20

<u>Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc. et abrogation de la résolution numéro 12 531-04-20</u>

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc.;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Multimédia Conception Développement Inc.

QUE la résolution numéro 12 531-04-20 soit et est abrogée.

12 583-05-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-02 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-05-02 du compte rendu de sa rencontre du 7 mai 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication et distribution de portes et fenêtres en fibre de verre;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-02 du compte rendu de la rencontre du 7 mai 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication et distribution de portes et fenêtres en fibre de verre.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-69 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

12 584-05-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-03 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-05-03 du compte rendu de sa rencontre du 7 mai 2020, l'octroi d'un prêt de 21 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication et distribution de bières artisanales;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 21 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-03 du compte rendu de la rencontre du 7 mai 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication et distribution de bières artisanales.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 21 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 21 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 21 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-70 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

12 585-05-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-04 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-05-04 du compte rendu de sa rencontre du 7 mai 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans l'usinage de pièces d'acier de petites à grandes dimensions;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-04 du compte rendu de la rencontre du 7 mai 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans l'usinage de pièces d'acier de petites à grandes dimensions.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-71 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 586-05-20

<u>Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-05 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-05-05 du compte rendu de sa rencontre du 7 mai 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication de modules de maisons usinées;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-05 du compte rendu de la rencontre du 7 mai 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication de modules de maisons usinées.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-72 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE** 

12 587-05-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-06 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-05-06 du compte rendu de sa rencontre du 7 mai 2020, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le service de refacing des armoires, meubles ou tout autres mobiliers ayant des surfaces planes à recouvrir avec l'installation d'une pellicule architecturale de haute qualité;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-06 du compte rendu de la rencontre du 7 mai 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le service de refacing des armoires, meubles ou tout autres mobiliers ayant des surfaces planes à recouvrir avec l'installation d'une pellicule architectural de haute qualité.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétairetrésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-73 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 588-05-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-07 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de débourser

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-05-07 du compte rendu de sa rencontre du 7 mai 2020, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'un Centre d'appel spécialisé en prospection clients en sous-traitance.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-07 du compte rendu de la rencontre du 7 mai 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'un Centre d'appel spécialisé en prospection clients en sous-traitance.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-74 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE** 

12 589-05-20

Mandat relativement à une étude sur l'interprétation de la culture scientifique

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'accorder un mandat relativement à une étude sur l'interprétation de la culture scientifique;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Collectif Nova, datée du 26 février 2020, pour un montant total de 25 560,00\$, excluant les taxes, pour une étude sur l'interprétation de la culture scientifique;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 26 février 2020, de la firme Collectif Nova, pour un montant total de 25 560,00\$, excluant les taxes, pour un mandat pour une étude sur l'interprétation de la culture scientifique

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-75 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 25 560,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** 

12 590-05-20 Projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à l'appel de projets touristiques pour l'année 2020 susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 355-12-19 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la constitution du comité d'évaluation des projets touristiques;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions relativement aux projets suivants, le tout conditionnel à la réalisation effective desdits événements, et ce, même si leurs réalisations sont empêchées par tout événement imprévisible :

Présenté par	Subvention octroyée		
Productions d'événements KIDZ /	Pour un montant total de: 4 900,00\$,		
Festival Frisson	soit :3000,00\$ pour de nouveaux décors et		
	costumes et 1 900,00\$ pour la création d' une vidéo		
	promotionnelle diffusée sur les médias sociaux		
Productions d'événements KIDZ/	Pour un montant total de: 7 500,00\$		
Chapô	soit :5 000,00 pour la bonification de la		
	programmation par l'ajout d'un volet intérieur en		
	soirée et d'un volet international 2 500,00\$ pour la		
	promotion dans Narcity Québec		

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les conventions de prêt à intervenir.

QUE le versement desdites subventions soient autorisés après la réalisation des événements si ceux-ci ont effectivement lieu et lorsque que toutes les conditions prévues aux conventions de prêt auront été remplies.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-76 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 12 400,00\$, poste budgétaire 2622-991 « *Programme d'aide en développement touristique (OBNL)* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** 

12 591-05-20 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

8382

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2020-2021 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 500,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), pour l'année 2020 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-77 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 592-05-20

Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2019 (COBAMIL) (troisième versement final)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 712-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté le versement par la MRC Les Moulins d'une somme de 16 395,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2019, le tout selon les modalités suivantes : 1<sup>er</sup> versement (40%) le 1<sup>er</sup> avril 2019, 2<sup>e</sup> versement (35%) le 15 juillet 2019 et 3<sup>e</sup> versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 268, datée du 31 mars 2020, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 4 098,75\$, excluant les taxes et représentant le troisième versement final;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le troisième versement au montant de 4 098,78\$, excluant les taxes, à COBAMIL relativement au programme d'échantillonnage 2019.

QUE la somme de 4 098,75\$, excluant les taxes soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-161 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 712-12-18.

12 593-05-20

Autorisation de partir en appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels pour la stabilisation de la rive et du littoral de la Rivière Mascouche dans le secteur de la rue Marie-Victorin à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels pour la stabilisation de la rive et du littoral de la Rivière Mascouche dans le secteur de la rue Marie-Victorin à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels pour la stabilisation de la rive et du littoral de la Rivière Mascouche dans le secteur de la rue Marie-Victorin à Mascouche.

ADOPTÉE

12 594-05-20

Mandat pour la détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 503-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QU'en vue du l'élaboration du plan susmentionné, il y a lieu d'accorder un mandat pour la détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme NéoGIS, datée du 28 avril 2020, pour un montant total de 5 734,38\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 28 avril 2020, de la firme NéoGIS, pour un montant total de 5 734,38\$, incluant les taxes, pour un mandat de détermination des cours d'eau, conditionnellement à la signature, par le MELCC, de l'Entente à intervenir dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-78 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 734,38\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 595-05-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Englobe Corp. — Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche (premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 311-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Englobe Corp. pour un montant de 45 875,03\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite firme datée du 4 novembre 2019 et incluant la réception définitive des travaux deux (2) ans après la fin de ceux-ci, conformément aux exigences du devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et selon la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable datée du 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Englobe Corp., datée du 9 avril 2020, au montant de 14 539,00\$, excluant les taxes et équivalent à l'état d'avancement du dudit mandat:

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 14 539,00\$, excluant les taxes, à la firme Englobe Corp., conformément à la facture datée du 9 avril 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-201 ayant déjà été émis. Par la résolution numéro 12 311-11-19.

**ADOPTÉE** 

12 596-05-20

<u>Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Mandat pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants (troisième versement)</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 234-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total de 26 900,00\$, excluant les taxes, pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants en lien avec le programme Territoires : Priorités bioalimentaires;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 31 mars 2020, au montant de 9 415,00\$, excluant les taxes et équivalent à l'état d'avancement du dudit mandat;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 9 415,00\$, excluant les taxes, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, conformément à la facture datée du 31 mars 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-175 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 234-10-19.

ADOPTÉE

12 597-05-20

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 7 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 7 mai 2020 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 7 mai 2020, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 598-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1008-002 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de modifier le territoire d'application

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement le règlement numéro 1008-002 modifiant le règlement numéro 1008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de modifier le territoire d'application;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1008-002 modifiant le règlement numéro 1008 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de modifier le territoire d'application.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 599-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1010 de la Ville de Terrebonne relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement le règlement numéro 1010 de la Ville de Terrebonne relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1010 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 600-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1090-19 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins et afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1090-19 modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins et afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1090-19 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins et afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 601-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1103-59 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins et afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-59 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-59 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de modifier les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en conformité avec le nouveau cadre normatif prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer une nouvelle cartographie applicable.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

12 602-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1085-9 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1085-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 109.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1085-9 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1085 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

**ADOPTÉE** 

12 603-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1103-58 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-58 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-58 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 604-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1090-18 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1090-18 modifiant le règlement numéro 1090 sur les permis et certificats afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1090-18 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1090 sur les permis et certificats afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 605-05-20

Examen et approbation du règlement numéro 1104-10 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur le lotissement numéro 1104 afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1104-10 modifiant le règlement numéro 1104 sur le lotissement afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1104-10 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1104 sur le lotissement afin d'assurer la concordance aux règlements numéro 97-33R-2, 97-33R-6, 97-33R-8, 97-33R-12 et 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

**ADOPTÉE** 

12 606-05-20

Résolution concernant les impacts financiers occasionnés par la pandémie de COVID-19 sur le cadre financier 2020 et 2021 du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec ordonnait la mise en place de mesures préventives afin de freiner la diffusion du virus COVID-19 et décrétait, sur tout le territoire du Québec, l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le transport en commun demeure accessible à la population ayant été identifié comme un service essentiel par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mi-mars, les services d'autobus et de trains de banlieue maintenus par Exo ont subi une diminution majeure d'achalandage, ayant pour conséquence des pertes de revenu tarifaire pouvant représentées jusqu'à 90% des revenus mensuels projetés;

CONSIDÉRANT QU'afin de réduire ses dépenses d'exploitation, Exo, en coordination avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et les municipalités desservies, a mis en place un plan de réduction des services des autobus (réduction de plus de 50% de l'offre de service), des trains de banlieue (réduction de 25% de l'offre de service) et du transport adapté (diminution observée de l'ordre de 80% en fonction de la demande exprimée);

CONSIDÉRANT QU'afin de maintenir les services essentiels en matière de transport collectif, Exo a également mis en place diverses mesures de santé publique pour sa clientèle et ses employés occasionnant de nouvelles dépenses;

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain prévoit réviser son budget 2020 et devra adopter un budget pour l'année 2021 tenant compte des impacts entrainés par la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent assurer le maintien des tous les services essentiels et contribuer à l'application des directives du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la couronne Nord et Exo s'engagent à offrir les services essentiels de transport collectif dans le cadre de la reprise des activités qui s'amorcera éventuellement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent composer avec un défi majeur afin de maintenir leur propre stabilité financière tout en respectant la capacité de payer des contribuables;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De réitérer à l'Autorité régionale de transport métropolitain l'urgence de conclure une entente avec le gouvernement du Québec afin que ce dernier s'engage à offrir une aide financière d'urgence aux municipalités compensant entièrement la diminution des revenus et l'augmentation des dépenses en matière de transport collectif entraînées par la pandémie, pour l'année 2020;

D'informer l'Autorité régionale de transport métropolitain que les municipalités de la couronne Nord demandent pour l'année 2021 un gel des contributions municipales au même niveau des contributions budgétées pour l'année 2020, comprenant l'aide gouvernementale et les mesures de lissage accordées, et tel qu'adoptées par le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain le 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

12 607-05-20

Appui à la Fédération canadienne des municipalités eu égard aux recommandations urgentes pour le Gouvernement Fédéral afin de contrer la crise financière provoquée par la pandémie de la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en raison de la pandémie de la COVID-19, doivent mettre en place des mesures d'urgence sans précédent pour préserver la santé publique et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent, pour faire face à cette crise, reporter la perception de l'impôt foncier et qu'elles devront légalement tout de même avoir un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies par la Fédération canadienne des municipalités montrent que, globalement, le déficit des municipalités atteindra au minimum de 10 à 15 milliards de dollars à court terme, en raison des pertes financières irrécupérables provoquées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE ce montant englobe les pertes en impôts fonciers, en factures de services publics et en frais d'utilisateur, et qu'il englobe les pertes liées aux revenus tarifaires pour les villes ayant un réseau de transport collectif, qui seraient à elles seules estimées à 400 millions de dollars par mois;

CONSIDÉRANT QUE les villes et les collectivités sont des moteurs économiques majeurs pour le Canada et que la crise actuelle peut, à elle seule, déstabiliser l'ensemble de l'économie nationale et la vie quotidienne de tous;

CONSIDÉRANT QUE des mesures contributives et financières de la part des gouvernements provincial et fédéral sont nécessaires pour remédier aux pertes de revenus engendrées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités demande à tous les ordres de gouvernement de travailler en partenariat;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Fédération canadienne des municipalités dans sa demande afin que le gouvernement du Canada fournisse aux municipalités canadiennes des fonds de fonctionnement d'urgence d'au moins 10 milliards de dollars, soit :

- 7,6 milliards de dollars versés en affectations directes aux municipalités, incluant une bonification pour les municipalités devant assurer l'isolement et le bien-être des populations vulnérables, et;
- 2,4 milliards de dollars aux municipalités qui exploitent des réseaux de transport collectif, répartis au prorata de l'achalandage;

#### De transmettre la résolution à :

- Le très hon. Justin Trudeau, Premier ministre du Canada;
- L'hon. Catherine McKenna, Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités;
- L'hon. Mélanie Joly, Ministre du Développement économique et des Langues officielles:
- L'hon. Bill Morneau, Ministre des Finances;
- L'hon. Pablo Rodriguez, Leader du gouvernement à la Chambre des communes;
- M. Bill Karsten, Président de la FCM et Conseiller de la municipalité régionale de Halifax:
- M. Brock Carlton, Chef de la direction, FCM.;
- Aux députés fédéraux du territoire de la MRC Les Moulins

**ADOPTÉE** 

## Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public, la séance étant tenue à huis clos et aucune question des membres du conseil.

# 12 608-05-20 <u>Clôture de la séance</u>

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

				•
	$\mathbf{T}$	ЭP	тт	70
$\Delta$	1 )(	)P		- H
7 P	$\boldsymbol{\nu}$	$\mathcal{I}$	11	-

Guillaume Tremblay, préfet	Martine Baribeau, avocate
• •	Directrice générale adjointe, secrétaire
	trésorière adjointe et directrice du service
	du greffe